



ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2025-2026-2027)

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le programme triennal d'immobilisations des années 2025, 2026 et 2027 sera adopté par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024 à 18 h 45, tenue à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Ville de Bécancour, le 9 octobre 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville